



<p>M. Matthieu Frechin fils de M. Etienne Frechin</p>	<p><u>1ère nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2006 en qualité d'administrateur</p> <p>Conseil d'administration du 21 août 2006 en qualité de Directeur Général Délégué</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011</p>	<p>Membre du Conseil d'administration et Directeur Général Délégué</p>
<p>M. Jacques François Martin</p>	<p><u>1ère nomination</u> Conseil d'administration du 19 septembre 2003 - ratification lors de l'assemblée générale mixte du 18 décembre 2003</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012</p>	<p>Membre du Conseil d'administration</p>
<p>M. Philippe Arnold</p>	<p><u>1ère nomination</u> Par cooptation lors du Conseil d'administration du 4 juin 2007. Sa nomination sera ratifiée par l'AG la plus proche</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2009 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.</p>	<p>Membre du Conseil d'administration</p>

1.6. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTROLE DES PROCEDURES INTERNES

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, Monsieur Etienne Frechin, Président-Directeur Général du Groupe Vétoquinol, rend compte dans le cadre du présent rapport « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société ».

Le présent rapport concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

1.6.1 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VÉTOQUINOL SA :

1.6.1.1 Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois [9 février, 13 avril, 4 juin, 17 septembre, 7 décembre]. Les administrateurs, les membres du comité d'entreprise et les commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués. Toutes les réunions ont été présidées par Monsieur Etienne Frechin. Les taux de participation des administrateurs à ces conseils ont été respectivement de 77,77 %, 77,77 %, 87,50 %, 100 %, et 100 %.





En dehors des questions à l'ordre du jour, l'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de la société et du Groupe est systématiquement présentée à chaque séance et plus particulièrement au cours :

- de la réunion du 13 avril, consacrée à l'approbation des comptes 2006 et au projet de distribution d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- de la réunion du 4 juin consacrée à l'attribution d'actions gratuites et de d'options d'achats d'actions ;
- de la réunion du 17 septembre consacrée à l'approbation des comptes du 1^{er} semestre 2007 ;
- de la réunion du 7 décembre consacrée à la présentation et l'approbation du budget de l'exercice 2008.

1.6.12 Comités constitués par l'organe d'administration

L'entreprise a mis en place un Comité des Rémunérations des Dirigeants et un Comité Stratégique.

LE COMITE DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Ce Comité est composé de Monsieur Jean-Charles Frechin, Monsieur François Frechin et Monsieur Jean-François Martin en leur qualité d'administrateur.

Parmi les missions qui lui sont conférées, le Comité des Rémunérations :

- propose les critères de détermination des parts fixe et variable de la rémunération des mandataires sociaux en cohérence avec l'évaluation annuelle des performances du Groupe, des dirigeants et de la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché,
- concourt, le cas échéant, à la définition de la politique concernant les plans d'options de souscription d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites et donne son avis au Conseil sur les propositions des plans formulés par la Direction.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois.

LE COMITE STRATEGIQUE

Ce Comité est composé de :

- Monsieur Etienne Frechin, Président Directeur Général
- Monsieur Matthieu Frechin, Directeur Général Délégué
- Monsieur Dominique Henryon, Directeur Général Délégué

ainsi que les autres membres du Comité de Direction Groupe, incluant les Directeurs de Territoire. Le Comité Stratégique se réunit une fois par an (Séminaire de 3 à 5 jours) pour :

- définir les actions à mener dans les prochaines années,
- vérifier l'adéquation des choix stratégiques retenus avec l'évolution du marché,
- accentuer ou infléchir lesdits choix stratégiques en fonction de cette analyse,
- actualiser le business plan (3 ans) et fixer les priorités du budget de l'exercice suivant (marketing, R&D, investissements).

Les conclusions de ce Comité sont ensuite présentées pour accord au Conseil d'administration.

1.6.2 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE - ORGANISATION (RAPPEL)

Le Groupe Vétoquinol a mis en place une organisation de type matriciel, qui consiste à associer dans une démarche croisée :

- les Opérationnels (Industriel - Commercial),
- les Fonctionnels (fonctions support telles que Recherche et Développement, Stratégie et Relations Clients, Finance et Juridique, Relations Humaines, Systèmes d'Information...).

Chaque Direction a pour mission de mettre en œuvre les « Politiques Groupe » qui ont été définies et de veiller à leur application, notamment par le contrôle et le respect des procédures.





1.6.3 PRESENTATION DES INFORMATIONS SYNTHETIQUES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE

1.6.3.1 Procédures de contrôle et de traitement de l'information financière et comptable :

Reporting de chaque société du Groupe qui permet d'établir chaque mois le «Tableau de bord». Ce document centralise et consolide toutes les données comptables et financières, notamment :

- l'analyse des résultats industriels des sites de production.
- l'analyse des résultats mensuels d'exploitation de chaque entité avec la décomposition des différentes charges par nature et centre de coûts.
- toutes ces données font l'objet d'une comparaison, pour le mois en question et en cumul, avec l'exercice précédent et les prévisions budgétaires.
- le suivi mensuel des principaux postes du bilan de chaque société, notamment ceux concernant l'évolution des BFR, avec analyse des écarts par rapport aux prévisions.
- le suivi mensuel de la trésorerie et de l'endettement.
- l'analyse détaillée des ventes et des marges par espèces, par zones géographiques, par classe de produits ou familles de produits, par domaines stratégiques.

1.6.3.2 La classification des produits repose sur les principes suivants :

CLASSE 1 : tous les produits «Groupe», c'est-à-dire ceux dont la commercialisation s'étend sur plusieurs pays, et/ou dont la contribution existante et potentielle aux ventes et/ou à la marge brute est majeure pour le Groupe, et/ou offrant une cohérence maximum avec les domaines stratégiques de Vétoquinol.

CLASSE 2 : tous les produits «locaux», ce sont ceux dont le territoire de commercialisation est restreint et/ou dont la contribution existante et potentielle aux ventes et/ou à la marge brute est limitée, et/ou offrant peu ou pas de cohérence avec les domaines stratégiques de Vétoquinol.

CLASSE 3 : les produits destinés à être retirés du marché (contribution insuffisante aux ventes ou à la marge, doublons, coût de mise à niveau des dossiers d'AMM prohibitif ...) sur proposition des Directeurs de Territoires et des filiales.

1.6.3.3 Audits, vérifications :

- Chaque année, trois filiales font l'objet d'un audit (social, juridique et financier) approfondi réalisé par des équipes internes ou par des prestataires externes. En 2006, en raison de l'introduction en bourse, les principales filiales ont été auditées à la demande de l'organisme introducteur. Cet audit n'a pas décelé de dysfonctionnement.
- Les comptes annuels de chaque société du Groupe sont vérifiés et certifiés par des experts externes attachés aux réseaux PriceWaterhouseCoopers, KPMG et Grant Thornton (Amérique du Nord).

Les comptes consolidés sont établis selon les normes IFRS.

1.6.3.4 Procédures de contrôle et de traitement de l'information non financière :

Reporting de chaque société du Groupe qui se traduit par des rapports et des analyses, dont les principaux sont issus de :

- la Direction Industrielle et Qualité, qui établit chaque mois un rapport dans lequel figurent les principaux indicateurs et ratios de production (résultat industriel, nombres d'heures de production, nombre de lots fabriqués, de lots refusés ...).
- la Direction des Ressources Humaines, qui recense chaque mois les embauches et les sorties de personnel, par catégories de salariés. Cette Direction supervise également toutes les augmentations de salaires et d'effectifs ainsi que la modification des avantages sociaux.
- la Direction des Systèmes d'Informations, qui pilote notamment la mise en place d'un ERP au sein du Groupe.
- la Direction Stratégie et Relations Clients qui prépare et organise tous les lancements de nouveaux « produits Groupe » dont elle





contrôle l'évolution des ventes par rapport aux prévisions.

- la Direction Stratégie et Développement qui développe et contrôle le suivi de tous les projets en cours. Elle établit chaque trimestre un état d'avancement de chacun de ces projets et de leurs coûts par rapport au calendrier des charges.
- enfin, un service de pharmacovigilance centralise toutes les informations relatives aux problèmes survenus sur le terrain avec l'emploi de nos médicaments et de nos diététiques.

1.6.4 LIMITATIONS APORTEES AUX POUVOIRS DES DIRECTEURS

Une nouvelle organisation a été mise en place en 2004. Elle repose sur la création de 3 pôles d'activité et de quatre fonctions support.

1.6.4.1 Pôles d'activités.

Les pôles d'activités sont :

■ STRATEGIE- DEVELOPPEMENT qui regroupe :

- STRATEGIE - MARKETING,
- RECHERCHE & DEVELOPPEMENT,
- DEVELOPPEMENT DES AFFAIRES,
- DIRECTION DE L'INNOVATION.

■ COMMERCIAL où l'on retrouve trois Directions de Territoire (Europe, Amérique du Nord et la Direction Développement International), en charge de la commercialisation de nos produits par nos filiales ou par l'intermédiaire de distributeurs.

■ INDUSTRIEL qui regroupe les activités des sites de fabrication, ainsi que :

- SUPPLY CHAIN,
- QUALITE
- ACHATS
- SOUS-TRAITANCE

1.6.4.2 Fonctions support.

Les fonctions support sont :

- FINANCIERE & JURIDIQUE
- RESSOURCES HUMAINES
- SYSTEMES D'INFORMATION
- COMMUNICATION INTERNE & INSTITUTIONNELLE

Dans cette organisation, on distingue 4 niveaux de responsabilités, à savoir :

■ le Président du Groupe (PDG) préside la majorité des filiales.

■ le Directeur Général Délégué du Groupe (DGD Groupe), administrateur des filiales les plus importantes.

■ Le Directeur Stratégie et Développement (DSD Groupe), Directeur Général Délégué placé sous l'autorité du DGD Groupe, supervise les Directeurs fonctionnels :

- Recherche et Développement (R&D),
- Stratégie & Relations Clients (DSRC),
- Développement des Affaires (DDA),
- Direction de l'innovation - Médicaments et Diététiques (DIN)

■ Les autres Directeurs fonctionnels (Finances, RH, DSI) sont placés sous l'autorité du DGD Groupe.

■ Le Directeur Industriel et Qualité Groupe placé sous l'autorité du DGD Groupe, supervise les Directeurs des Opérations (industriel, logistique,...) et les Directeurs Qualité :

- de Prolab (Canada),
- de Vétoquinol S.A. (Lure & Tarare),
- de Biowet (Pologne).

■ Les Directeurs de Territoire, placés sous l'autorité du DGD Groupe, supervisent :

- les Directeurs de Filiales.
- les Distributeurs pour les zones Asie, Europe, Afrique,... via la Direction Développement International.





De plus, on distingue deux niveaux de délégations :

■ « **Pouvoirs de Gestion** »

- Le pouvoir d'engager la société et de la représenter, en veillant à respecter toutes les obligations légales, y compris celles attachées à la législation régissant le médicament vétérinaire, réglementaires et conventionnelles en vigueur, que l'on désigne par « Pouvoirs de Gestion ». Ces derniers devront être appliqués en respectant les règles d'éthique et de moralité attachés au nom de Vétoquinol.
- Un Guide de Bonnes Pratiques des Affaires a été mis en place au sein du Groupe.
- Les règles contenues dans ce guide définissent les attentes de Vétoquinol à l'égard de tous ses employés, quel que soit leur niveau hiérarchique, afin que partout ils agissent dans le respect de la loi et de l'éthique Vétoquinol tant à l'égard des concurrents, des distributeurs, des clients et des fournisseurs que pour protéger les actifs de Vétoquinol et éviter tout risque de fraude et de corruption.

■ « **Procurations Financières** »

- Le pouvoir de mouvementer les comptes de trésorerie (comptes bancaires, caisses...), que l'on désigne par « Procurations Financières ».
- Des plafonds de décaissements ont été fixés par filiale et par responsable. Une double signature est nécessaire selon les tranches de décaissements.
- Le Directeur de filiale peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs (sauf procurations financières qui sont soumises à une autre réglementation) sous réserve d'approbation par le Directeur de Territoire.
- Le Directeur de Territoire et le Directeur Industriel & Qualité Groupe ne peuvent pas déléguer leurs pouvoirs.
- Le Directeur fonctionnel peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs (sauf procurations financières soumises à une autre réglementation), sous réserve d'approbation préalable du DGD Groupe.
- Le Guide de Bonnes Pratiques des Affaires a été soumis et approuvé par le Conseil d'administration du 13 avril 2007.

16.4.3 Autres procédures

Des principes et règles de déontologie boursière rappellent les obligations incombant aux personnes initiées.

Les administrateurs et les collaborateurs des sociétés qui font partie du Groupe doivent se conformer scrupuleusement aux principes et règles édictées ainsi que sur les mesures préventives applicables, notamment pour permettre à chacun de réaliser des opérations sur les titres cotés de Vétoquinol dans un cadre de sécurité.

Les principes et règles de déontologie boursière ont été soumis et approuvés par le Conseil d'administration du 13 avril 2007.





- Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Vétoquinol S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vétoquinol S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Hoffnung
Associé

Catherine Porta
Associée

Xavier Aubry
Associé

